

NUISEMENT SUR COOLE



LE PETIT NUISEMENTAIS

Juillet 2019 - n° 107



Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE
Imprimé par nos soins

*Notre commune s'est parée de ses couleurs d'été.
Comme chaque année, les employés municipaux, les élus et surtout les bénévoles
se sont employés à rendre votre environnement accueillant.
Plus de 1.800 fleurs se sont ajoutées aux vivaces restées en terre.
L'arrosage est assuré par Patrick et Flavien grâce, notamment, aux eaux de pluie
recueillies dans les citernes au pied des bâtiments communaux.*





Le mot du maire

Nous voici déjà à la fin de l'année scolaire, synonyme de vacances pour certains, mais aussi période d'intenses travaux agricoles pour d'autres.

Vos conseillers sont restés très actifs, même si leur activité n'est pas visible immédiatement.

L'arrivée de la fibre en 2020, l'aménagement du village, la réflexion sur l'enfouissement des réseaux aériens nécessaire à un accès sécurisé à l'électricité et Internet, la rénovation de la bande de roulement de certaines rues, l'aménagement du verger et de l'arborétum à la Dessaulle et d'autres sujets aussi importants, sont soit en cours de réalisation, soit en cours de réflexion et recherche de financement.

Nous avons pu cette année encore, après une baisse de 12 % de la part communale en 2018, ne pas augmenter la pression fiscale locale. Et ce, malgré une baisse encore cette année des dotations de l'Etat. Notre budget est équilibré grâce à une gestion très rigoureuse et permet des investissements conséquents.

Le projet d'implantation d'un parc éolien à 1.500 m de toute habitation, distance que nous avons mise comme préambule (la loi n'impose que 500 m) sera pour notre collectivité synonyme de retombées fiscales non négligeables, s'il aboutit. Il permettra notre autonomie financière et la pérennité de la réalisation des travaux nécessaires à nos cadres et qualité de vie.

Notre espace ludique Jean Pol Daumont, si fréquenté et apprécié, sera pourvu d'un nouvel ensemble de jeux dès cet été. Il complétera l'offre d'activités à toutes les tranches d'âge.

Nous avons reçu la distinction « Commune nature » pour notre engagement vertueux, notre respect de la nature et de notre planète en n'utilisant plus de produits phytosanitaires. Vous pouvez tous nous rejoindre par des gestes simples, comme entretenir votre trottoir par exemple.

Merci de votre compréhension et de votre implication citoyenne pour notre collectivité.

Votre Maire
Pascal VANSANTBERGHE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 décembre 2018

Commission de contrôle des listes électorales

Sa composition est de trois membres pour les communes de moins de 1 000 habitants :

- 1 membre de l'administration désigné par le Préfet,
- 1 membre désigné par le président du TGI,
- 1 conseiller municipal.

Mme Béatrice DESVOY-JOPPE est élue par vote à l'unanimité troisième membre de cette commission.

Convention chemin AF/Cimetière

a) Une convention d'autorisation de passage doit être rédigée entre les deux parties prenantes.

b) Le Conseil Municipal doit autoriser par vote M. le Maire à signer cette convention.

Le projet soumis au Conseil Municipal en séance fait l'objet de quelques modifications et ajouts.

Sous réserve de prise en compte des modifications, M. le Maire est autorisé par vote à l'unanimité à signer cette convention à laquelle sera joint un plan explicatif.

Cimetière/Avancement des travaux et projets

Compte-rendu de l'avancement des travaux :

- L'inauguration a eu lieu le 8 décembre au cours de laquelle le pommier a été planté.
- L'enrochement reste à réaliser.
- Lot menuiserie : les travaux de la serre ne sont pas réalisés. Le maître-d'œuvre a proposé au maître d'ouvrage le principe (qui a été validé) de la mise en place de pénalités pour non-respect des délais d'exécution. Le montant reste à définir.

Vente de bois appartenant à la commune

M. Luc Millon est chargé de la vente du bois.

L'enlèvement du bois considéré sera réalisé après les moissons.

Questions diverses

- Réunion « commune-nature » du 6/12/2018 à Cormicy.
M. le Maire y a assisté. Un audit est à venir.
- Réunion du conseil départemental.
M. Daniel Ponsignon y a assisté. Les travaux de mise en place de la fibre risquent d'être décalés dans le temps.
Notre commune a été retenue pour les études nationales sur le déploiement de la 4 G.
- Travaux de la grande rue
La facture finale dépassant le devis initial autorisé a été renégociée pour un gain de 2 000,00 €.
- Cour administrative d'Appel de Nancy : DP Construction contre la commune
Notre commune avait appliqué des pénalités de retard à hauteur de 16 542,00 €. La société DP Construction avait saisi le Tribunal Administratif. Ce dernier confortait la commune dans sa démarche. DP Construction a fait appel de cette décision. La Cour d'appel de Nancy vient de contredire le jugement du Tribunal Administratif. Le solde du marché est donc à régler, les pénalités de retard ne peuvent être appliquées.

Réunion du 14 janvier 2019

Cimetière/Avancement des travaux et projets

Lot G-O, VRD

La clôture est à terminer à l'issue des travaux de la serre. Le marquage au sol est à programmer en fonction des conditions climatiques. Un panneau 3,5 T doit être fourni. La patère entre le portail et le portillon doit être refixée.

Du béton doit être rajouté dans le portique pour faciliter son ouverture.

Lot charpente-couverture

La peinture de la sous face des débords de toit doit être réalisée ainsi que les baguettes d'angle des huisseries. Le marquage de contraste visuel sur les poteaux de l'auvent au niveau des réservations doit être fait.

Lot menuiserie

La serre doit être posée (retard – pose prévue semaines 47/48). Une relance a été faite auprès de l'entreprise APB.

La porte sectionnelle doit être réglée ainsi que le volet roulant coté serre. Reste également la mise en place des ferme-portes.

Lot électricité

L'attestation de conformité du Consuel doit être fournie.

AMO

Les procès-verbaux signés des OPR, des PV de levée de réserves et des courriers adressés au maître d'ouvrage doivent être fournis.

Travaux réalisés par les employés communaux

- Pose du panneau « hauteur limitée » sur le portique.
- Mise en place de pierres dans le fossé à la jonction du parking et du bâtiment communal.
- Achèvement de l'isolation et peinture de la frisette.

Création d'un arboretum et verger participatif/

Demande de subventions

La commune de Nuisement-sur-Coole souhaite créer un arboretum et un verger participatif et souhaite solliciter l'aide de la Région Grand-Est à hauteur de 20 %.

Des devis ont été réalisés par la société PROVOOST, pour environ 10 403,45 € HT soit 12 484,14 € TTC.

- Arboretum = 3 687,45 € HT soit 4 424,94 € TTC.
- Fruitiers et petits fruitiers (fruits rouges) : 2 555,00 € HT soit 3 066,00 € TTC.
- Allée piétonne, table et banc : 4 161,00 € HT soit 4 993,20 € TTC.

La demande de subvention s'élève à 2 080,69 €.

Projets 2019

Différentes pistes seront étudiées dans le cadre des projets 2019 :

- Installations de la Dessaulle / Phase 2 : Arboretum, Verger participatif et Allée piétonne.
- Installations de la Dessaulle / Phase 1 :
 - Chauffage (Devis de l'entreprise PIERRE à hauteur de 2 696,94 € HT).
 - Sous-toit auvent, alarme.
 - Aménagement Intérieur, mobiliers (table).
 - Candélabre supplémentaire (Devis de l'entreprise PIERRE de 1 856,00 € HT).
 - Aménagement de l'espace cinéraire.
- Chemin piétonnier du site de la Dessaulle jusqu'au centre du village avec l'acquisition de terrains.

Etude de sol sous voirie Rue des Auches Chevines pour supprimer les affaissements.

- Accessibilité extérieure de la Mairie.
- Réfection de voiries : Rue Maria Galland, Rue du Moulin.
- Réflexion et études pour une programmation dans l'avenir de l'enfouissement des réseaux.
- Chemin des Conges, pose de fraisâts.

Personnel communal

Des devis ont été réalisés pour différentes prestations par la société PROVOOST pour palier la fin du contrat de Flavien :

- Elagage des arbres : 19 625 € HT soit 23 550 € TTC (tous les 3 ans soit 7 850 €/an).
- Taille des haies du cimetière : 3 320 € HT soit 3 984 € TTC (tous les ans).

Au vu de ces différents devis, le Conseil Municipal décide l'embauche pour un an de Flavien à temps plein afin de compenser l'augmentation des travaux d'espaces verts lors de la création du cimetière, des autres installations et du passage obligatoire de la commune dans le zéro phyto.

Vote : 8/8

Demande de subvention/Classe de mer

Deux classes de l'école de la Vallée de la Coole participeront à une classe de mer qui se déroulera du 23 au 29 avril 2019 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée.

Le prix de revient par élève est de 450 €. Une participation de la coopérative scolaire permet d'ores et déjà de ramener le coût par enfant à 350 €. Plusieurs actions menées par les parents d'élèves ainsi que par les enfants vont encore permettre de faire baisser ce chiffre.

La compétence scolaire est du domaine de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, laquelle vient d'attribuer une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'aider dans la recherche de fonds en mettant à disposition gracieusement le Centre Culturel pour l'organisation d'une manifestation lucrative.

Vote : 8/8

Application ILLIWAP

M. le Maire propose d'adhérer au logiciel Illiwap pour permettre une communication plus rapide des informations et alertes auprès des habitants avec de nombreux avantages :

Pour la mairie

- Outil innovant et rapide pour communiquer immédiatement avec les citoyens.
- Pas de logiciel, abonnement annuel tout compris de 125,00 €.

Pour le citoyen

- Application utile, gratuite, illimitée et sans inscription, garantissant l'origine de l'information.
- Le citoyen reçoit la notification en moins de 2 minutes. Aucune publicité, aucune collecte de données, respect total de la vie privée.

Questions diverses

- Audit « commune-nature » du 16 janvier 2019 à 10 h 30 à la mairie.
- Une lettre d'information sur le projet éolien sera distribuée cette semaine aux habitants par la société AlterEgo.

Réunion du 4 février 2019

Cimetière / Avancement des travaux

La pose de la serre est prévue fin février/début mars, ce qui permettra d'avancer d'autres finitions.

L'attestation de conformité du Consuel a été fournie par l'électricien.

Les divers travaux faits par les 2 ouvriers communaux avancent bien, l'isolation thermique est quasi terminée.

D'autre part, il faut prévoir l'installation d'un columbarium, de caves urnes ainsi que le jardin du souvenir.

Les familles pourront choisir entre le nouveau cimetière ou l'ancien dans la limite des places disponibles pour ces sépultures.

Organisation débat national

Une réunion débat est organisée le 19/02/2019 à 18 h 00 au Centre Culturel de la commune avec le soutien du CESER (Conseil Economique, Social, Environnemental Régional).

Grille tarifaire SYMSEM

La grille tarifaire SYMSEM a été publiée. Les informations sont difficiles à appréhender.

GRILLE TARIFAIRE 2019				
Particuliers : Habitats individuels et collectifs				
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac ou nombre de sacs	Part fixe incluant 18 levées	Prix de la levée supplémentaire de la 19e à la 26e	Prix de la levée supplémentaire à partir de la 27e
1 pers.	120 litres	110.00 €	1.20 €	3.00 €
2 pers.	120 litres	150.00 €	1.20 €	3.00 €
3 à 4 pers.	180 litres	210.00 €	1.80 €	5.00 €
5 pers. et plus	240 litres	270.00 €	2.40 €	7.00 €
Collectif	660 litres	500.00 €	6.60 €	15.00 €

GRILLE TARIFAIRE 2019			
Professionnels			
Volume du bac	Part fixe		Prix de la levée supplémentaire à partir de la 19e
	Abonnement annuel	Forfait annuel par bac 18 levées incluses	
120 litres		150.00 €	3.00 €
180 litres		210.00 €	5.00 €
240 litres	70.00 €	200.00 €	7.00 €
660 litres	70.00 €	430.00 €	15.00 €

GRILLE TARIFAIRE 2019			
Collectivité			
Volume du bac	Part fixe		Prix de la levée supplémentaire à partir de la 19e
	Abonnement annuel	Forfait annuel par bac 18 levées incluses	
120 litres	70.00€	80.00 €	3.00 €
180 litres	70.00€	140.00 €	5.00 €
240 litres	70.00 €	200.00 €	7.00 €
660 litres	70.00 €	430.00 €	15.00 €

Les maires des différentes communes de la vallée de la Coole ont demandé que le président du SYMSEM organise une réunion publique afin d'expliquer le bon fonctionnement de l'enlèvement des ordures ménagères et leurs tarifications.

Cette réunion se tiendra prochainement au Centre Culturel de Nuisement sur Coole.

Questions diverses

- Concession, cimetièrre : il est possible d'acheter un (des) emplacement(s) dans le nouveau cimetière. Contacter la mairie pour les modalités.

- Enfouissement des réseaux, Losange et SIEM : des réunions sont organisées avec ces 2 organismes les 12 février pour Losange et le 8 février pour le SIEM.
- Illiwap : Application gratuite qui compte déjà 88 abonnés.
- Terres communales : demande d'exploitation du terrain situé en ZY. Cette parcelle concerne le projet éolien.
- Vigilance cambriolage : M. le Maire nous fait part du mail de la brigade de gendarmerie qui nous relate tous les cambriolages dans notre village et aux alentours.

Réunion du 4 mars 2019

Installations de la Dessaule

Suite à la dernière réunion de travail, en présence de M. le Maire, représentant la commune, et M. BOUR, représentant la société APB, le jeudi 14 février, il a été décidé conjointement un nouveau planning d'intervention concernant la pose de la serre :

- Semaine 8 : fabrication de la serre chez APB.
- Semaine 9 : laquage sur Suippes.
- Semaine 10 : pose de la serre sur site.

La fin d'intervention est donc prévue au plus tard le 8 mars.

Une réunion de chantier aura donc lieu le 7 mars sur site pour effectuer les OPR de ce lot.

Un nouveau devis a été réalisé pour le chauffage du bâtiment technique, l'aérotherme étant remplacé par des radiateurs, pour un montant de 2 490,32 € HT soit 2 988,38 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Projet enfouissement réseaux / SIEM

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la rencontre avec M. HAGRY du SIEM.

Les travaux de pose de la fibre à Nuisement sont portés par la société Losange. La société utilisera les réseaux et les structures existants.

Le réseau de fil nu pose problème. La priorité des travaux établi par le SIEM :

- Rue du Moulin
- Rue du Reu
- Rue Maria Galland

Pour la partie électricité, la subvention du SIEM s'élève à 95 % des travaux, le reste à charge de la commune.

Concernant la partie télécom, aucune subvention n'est accordée.

L'ensemble des points lumineux devra être changé.

Une réflexion sera menée sur la pertinence d'une adhésion à la convention du SIEM concernant l'entretien de l'éclairage public :

- Entretien : 16 à 26 € par point lumineux/an.
- Travaux neufs : Aide de 25 % apportée par le SIEM.
- SIG (Système d'Informations Géographiques) : 0,50 €/an et par habitant

Réponses Gestion DT-DICT.

Réflexion signalisation d'information

La pose de panneaux d'informations est toujours en réflexion. Des prix ont été demandés. Les personnes qui avaient exprimé leur intérêt seront relancées à ce sujet.

Questions diverses

- Rue des Auches Chevines/Eclairage
Un devis a été réalisé pour la pose des mâts et s'élève à 230,70 € HT soit 276,84 € TTC.
- Eclairage extérieur Centre Culturel
Un devis a été réalisé pour la réparation de l'éclairage extérieur du Centre culturel : 1 356,29 € HT soit 1627,55 € TTC.
- Grand débat du 19 février 2019
Le compte rendu est disponible sur le site Internet et a été distribué aux personnes présentes lors du débat.

Réunion du 28 mars 2019

1) Convention Hivory

M. le Maire expose au Conseil Municipal la convention de mise à disposition à la société HIVORY d'un terrain sur la parcelle cadastrée ZY 10 au lieu-dit « Le Mont de la Bataille » Site Mont Choisy, pour accueillir des installations d'Opérateurs de communications électroniques et composées des équipements techniques.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec la société HIVORY un loyer annuel de départ de 1 050 € à un taux d'indexation de 2 %.

2) Enfouissement des réseaux

a) Rues Maria Galland et du Moulin

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans les rues Maria Galland et du Moulin de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses

Travaux	Montant	Participation de la Commune
Effacement du réseau fils nus	69 000 €	3 450 €
Effacement du réseau Orange	28 800 €	28 800 €

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rues Maria Galland et du Moulin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques.

b) Rues du Reu et l'Abreuvoir

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans les rues Reu et l'Abreuvoir de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses

Travaux	Montant	Participation de la Commune
Effacement du réseau fils nus	69 000 €	3 450 €
Effacement du réseau Orange	28 800 €	28 800 €

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rues Reu et l'Abreuvoir, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques.

3) Vote du Budget primitif 2019 et du Compte administratif 2018

M. le Maire donne la parole au Président de séance, M. PONSIGNON, et quitte la salle.

M. Daniel PONSIGNON présente le compte administratif de l'année 2018, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et les restes à réaliser.

Compte administratif 2018

Compte administratif Principal		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	résultat propre à l'exercice 2018	154 671,60 €	218 502,73 €	63 831,13 €
	Résultat antérieurs (2017) reporté (ligne 002 du BP ou du BS 2018)		185 338,54 €	185 338,54 €
	Résultat à affecter			249 169,67 €
Section d'Investissement	résultat propre à l'exercice 2018	292 243,04 €	236 786,91 €	-55 456,13 €
	Résultat antérieur (2017) reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2018)	14 142,37 €		-14 142,37 €
	solde global d'exécution			-69 598,50 €
Restes à réaliser au 31/12/18	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	56 578,77 €		-56 578,77 €
Résultats cumulés 2018 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		517 635,78 €	640 628,18 €	122 992,40 €

Vote : le Compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.

M. le Maire rejoint la séance et donne la parole à Mme Bernadette MAURICE qui expose le budget primitif 2019. (Les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et les recettes d'investissement et de fonctionnement).

Après délibération le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

4) Vote des taux d'impositions directes

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année.

Habitation : 11,59 %

Foncier bâti : 5,81 %

Foncier non bâti : 5,93 %

CFE : 10,18 %

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5) Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

TITULAIRES	Montant 2019
ACPEI	100,00 €
ADMR	500,00 €
Familles Rurales des 5 villages	450,00 €
Récréaire	80,00 €
Les Amis de nos Eglises	80,00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Coole	100,00 €
ACPA	85,00 €
MARPA	105,00 €
TOTAL	1 500,00 €

Vote à 5 voix pour et une abstention.

6) Investissements 2019

Les travaux retenus pour 2019 :

- Eclairage supplémentaire Parking du cimetière.
- Travaux restants 2018 sur le bâtiment technique, Serre.
- Verger, Arboretum et terrains aux bords de la Coole.
- Espace cinéraire.
- Accessibilité de la mairie.
- Réparation / Eclairage façade du Centre Culturel.
- Ajout de jeux / Espace Jean-Pol Daumont.
- Remplacements décorations de Noël.
- Signalétique.
- Eclairage rue des Auches Chevines (partie ancienne).
- Réfection de chaussée.
- Etude / Affaissement Rue des Auches Chevines.
- Achat d'une débroussailleuse sur batterie.

Vote à l'unanimité soit 6 voix/6.

7) Informations diverses

Commune nature

La commune s'est vu décerner 2 libellules dans le label « Commune nature » par la Région Grand-Est lors d'une remise de prix qui s'est déroulée le 27 mars 2019 à Fagnières.

Remise des cartes électorales aux jeunes électeurs

M. le Maire remettra les cartes aux jeunes électeurs de la commune le samedi 6 avril 2019 à 11 h à la mairie.



URBANISME

Permis de construire

PC n° 051 409 19 R001

Construction Maison individuelle, Petite rue
Permis refusé

PC n° 051 409 19 R002

Construction Hangar de stockage,
Ferme des Longuins

PC n° 051 409 19 R003

Construction Hangar agricole, 1 rue du Moulin

PC n° 051 409 19 R004

Construction Maison individuelle,
Impasse des Auches Chevines

Déclarations préalables

DP n°051 409 19 R0001

Véranda, 8 rue du Moulin

DP n°051 409 19 R0002

Surélévation toiture + velux, 11 rue Maria Galland

DP n°051 409 19 R0003

Panneaux photovoltaïques, Ferme des Longuins

DP n°051 409 19 R0004

Piscine, 21 rue des Vignes

DP n°051 409 19 R0005

Panneaux photovoltaïques, 4 chemin des Haies

DP n°051 409 19 R0006

Clôture + portail, 9 Grande rue

DP n° 051 409 19 R007

Ravalement de façade, 7 rue des Auches Chevines

DP n° 051 409 19 R008

Clôture, 13 rue Maria Galland

DP n° 051 409 19 R009

Clôture et fenêtres de toit, 2 rue des Vignes

Certificats d'urbanisme

CU n°051 409 19 R0001

27 Grande rue, construction

CU n°051 409 19 R0002

Petite rue, Vente

CU n°051 409 19 R0003

7 avenue de la Gare, Vente

Annulation d'un permis délivré

A la demande du pétitionnaire, le permis accordé pour une construction 16 Grande rue est annulé.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole. Les dossiers sont à remettre en mairie. Il vous sera délivré accusé de réception de votre demande.



ÉTAT CIVIL



Naissances

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Alexis né le 5 janvier 2019,
fils de Vincent REMY et de Guénaëlle GERODEL,
petit frère de Quentin, demeurant 14 Grande rue.

Juline née le 2 février 2019,
fille de Grégory LETT et de Charlotte CARLIER,
demeurant 16 Grande rue.

Anaé née le 1^{er} juin 2019,
fille de Christophe et Justine MILLON.
Elle n'est pas encore nuisementaise et cela ne
saurait tarder car ils seront bientôt tous les trois
installés rue des Conges. Elle est la première
petite-fille de Luc et Pascale Millon.

Justine née le 10 juin 2019,
fille de Antoine et Déborah VALLEE, petite sœur
de Nicolas, demeurant 33 Grande rue.
Petite fille de Laurent et Louissette Vallée.

Le Petit Nuisementais leur souhaite la bienvenue
dans notre village et adresse toutes ses
félicitations aux heureux parents.

Pacs - Mariage



Le 29 juin 2019, **Jessy SCALL** a pris pour épouse
Marline OME.
Ils sont domiciliés au 3 Petite ruelle.

Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de
bonheur aux jeunes époux.



Décès

Antoinette **BROQUET** est née le 12 avril 1933 à
Epernay. Elle a passé une partie de son enfance à
Bussy-Lettrée et c'est dans ce village qu'elle a
rencontré son futur conjoint, Marcel **MALTRAIT**.
Ils se sont mariés en 1952 à Nuisement et s'y
sont installés rue Maria Galland.

De cette union sont nés quatre enfants qui leur
ont donné onze petits-enfants et dix arrière-
petits-enfants.

Maman attentive, Antoinette a veillé sur
l'éducation et le bonheur de ses enfants.

Pendant de nombreuses années, elle était
demandée pour servir lors de manifestations
festives ou familiales dans son village,
accompagnée bien souvent par d'autres dames
elles aussi de Nuisement. Au sein de la
préfecture, elle était aussi amenée à servir lors
de cocktails et à côtoyer de nombreuses
personnes de ce milieu avec toujours son sourire
inoubliable. Coquette et élégante, elle menait à
bien toutes ses missions et avait à cœur
d'entretenir les bureaux lorsque le personnel
était parti.

En 2005, avec son mari, ils étaient partis vivre à
la maison de retraite de Saint-Germain-la-Ville.
Un très court passage pour son époux qui était
décédé la même année.

Durant les 14 années suivantes, Antoinette a
vécu des hauts et des bas, souffrant surtout de
cette séparation.

Après quelques semaines d'hospitalisation début
mai, elle a rendu son dernier soupir ce lundi
27 mai 2019.

Le Petit Nuisementais s'associe à la peine de
toute la famille.

FLEURISSEMENT

Malgré un appel en nombre pour la participation à la plantation des fleurs 2019, c'est une petite équipe qui s'est retrouvée le 25 mai dans la cour chez Monique GUICHON.

Après une petite collation offerte, toute la fine équipe était prête pour embellir notre village.



Cela a pu être réalisé efficacement grâce au travail préparatoire, d'une part de Patrick et Flavien des massifs et d'autre part de la préparation des fleurs pour les massifs et vasques la veille au soir.

Grâce à l'efficacité de tous, les plantations étaient terminées en fin de matinée hormis les jardinières faites et installées ultérieurement par Patrick et Flavien.

Merci à toutes et tous pour votre participation.



L'embellissement du village ne passe pas seulement par de beaux massifs et de belles fleurs, mais également par l'effort de chacun dans l'entretien des abords de sa propriété.

Certains s'y emploient avec réussite. Nous les en remercions.



TRAVAUX DANS LE VILLAGE

Nos employés ont procédé cet hiver au placage et à l'isolation du nouveau local technique. Ils ont aussi réalisé le lot plomberie que nous nous étions également réservé pour diminuer le coût du marché. Ainsi l'eau utilisée pour les besoins du futur cimetière proviendra pour partie de la récupération des eaux pluviales, grâce à une cuve enterrée, et pour partie de la nappe phréatique.

Ils ont procédé aux travaux d'entretien et de préparation des espaces verts et boisés, notamment en élaguant branches et arbustes, transformés en paillage pour nos plantations.

Des trottoirs et grands espaces, notamment autour de l'église, ont été engazonnés afin de ne plus à avoir à être désherbés.

Les luminaires de l'église, installés en 2013 ont été remplacés par des leds afin de nécessiter moins de maintenance et diminuer le coût de fonctionnement.

Les travaux d'installation de nouveaux points lumineux ont été réalisés et les réseaux nécessaires à l'alimentation ont été enfouis.

Les jeux de l'espace Jean Pol Daumont ont été vérifiés début avril par un organisme indépendant. Le rapport a été reçu en mai et les travaux nécessaires réalisés après réception des matériaux à remplacer. Un nouveau jeu sera installé cet été pour compléter l'offre qui répondra ainsi à toutes les catégories d'âge.



Les jeux ont été démontés, les dalles nettoyées et les éléments nécessaires remplacés.



Hélas, les efforts d'embellissement et d'équipement sont mis à mal par un petit groupe qui saccage, comme la boîte à livres, qui laissent des tâches peu reluisantes de leur passage ou qui encore s'introduisent dans la cours de l'école pour y causer des désordres.



PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS

La Région Grand Est et les Agences de l'eau récompensent la commune dans le cadre des distinctions « Commune Nature » et « Espace Nature » à Fagnières le 27 mars 2019.



Jean NOTAT, Conseiller régional du Grand Est, Nicolas DOMANGE, Chef du Service Milieux Aquatiques et Agriculture de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont décerné, le mercredi 27 mars 2019 à Fagnières, les distinctions « **Commune Nature** » et « **Espace Nature** » aux collectivités et gestionnaires d'espaces lauréats.

En 2017, une charte régionale d'entretien des espaces communaux publics a été mise en place pour faire face à l'évolution de la réglementation et à l'enjeu de préservation des ressources en eau. Cette charte régionale permet aux communes et gestionnaires d'espaces de s'adapter progressivement aux démarches vers le zéro pesticide en rehaussant, au fur et à mesure, les 3 différents niveaux d'exigence. La préservation, la reconquête et le suivi de la qualité des eaux souterraines constituent un enjeu clef de la Région Grand Est pour garantir à tous l'accès à une ressource et une alimentation en eau potable pérenne.

Niveau 2 libellules : NUISEMENT-SUR-COOLE
Notre commune a été reconnue pour ses engagements vertueux en direction de la préservation des ressources naturelles et de la bio-diversité.



Les engagements respectés sont :

- La suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse depuis au moins un an, utilisation des produits de bio-contrôle,
- La formalisation de la démarche par un plan de gestion différenciée ou par un plan de désherbage sur tous les espaces y compris les cimetières, sensibilisation de l'ensemble des services techniques,
- La communication auprès de la population sur la démarche.

La gestion différenciée des espaces est maintenant visible. Elle contribue à faire revenir la faune, notamment les insectes, mais aussi la flore. Des espèces rares reviennent sur notre commune comme les orchidées sauvages.



Tontes différenciées qui laissent accessibles les espaces verts



Orchidée abeille



Orchidée sauvage
(Anacamptis pyramidalis)

PROJET ÉOLIEN

Les études techniques se poursuivent comme se poursuivent les échanges avec les administrés lors des réunions de restitutions des avancées.

Nous avons pu ainsi apprendre lors de la réunion publique du 16 mai dernier, que notre collectivité pourrait bénéficier d'un accompagnement, en une seule fois, de ses financements de projets et besoins à hauteur de 245 000 €, à condition que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre légal des travaux réalisables.

L'association foncière, en charge de l'entretien des chemins dont elle est propriétaire bénéficierait, elle, d'un dédommagement annuel de 27 000 € pendant toute la durée du contrat de 40 ans, soit la somme non négligeable de 1 080 000 €, outre l'économie annuelle de 12 000 € en moyenne qui ne seront plus payés par les exploitants (480 000 € en 40 ans).



Tous les habitants seront cordialement invités par le Conseil Municipal, **jeudi 29 août 2019 à 20 h 30 au Centre Culturel**, pour partager notre vision des projets, recevoir vos remarques mais aussi vos propositions. L'enjeu est d'importance et engage l'avenir de notre collectivité.

Nous vous invitons à consulter tous les comptes rendus de ces réunions sur le site :

www.projeteolien-nuisement-sur-coole.fr

Carte de la zone d'étude du projet

Lors de la session du 16 mai 2019, les participants ont eu l'opportunité d'échanger et de poser toutes leurs questions au chef de projet NORDEX France.



Projet global d'aménagement environnemental

Les mesures d'accompagnement (245 000 € à ce jour) proposées par la société porteuse du projet d'implantations d'éoliennes vont permettre la réalisation, sur le village, d'opérations en lien avec la préservation de l'environnement et la nature. Elles vont permettre de nous aider à la réalisation des projets, au même titre que les autres financeurs sollicités.

Ces projets ne sont pas tous définitivement arrêtés, et d'autres pourraient se faire jour lors de la réunion publique programmée, avec l'ensemble des habitants :

**le Jeudi 29 août 2019 à 20 h 30
au Centre Culturel**



Objectif général

Poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village dans un souci de respect de notre environnement

Objectifs intermédiaires

- Terminer les projets en cours
- Harmoniser les aménagements
- Améliorer la sécurité
- Faciliter les déplacements doux
- Préparer l'arrivée des nouvelles technologies
- Respecter l'environnement

Ligne de conduite

- Respecter nos engagements de la charte Commune-Nature
- Poursuivre notre démarche respectueuse de l'environnement
- Lancer les projets évoqués en 2018
- Créer un espace de vie agréable

1 - Espace de La Dessaule

Réalisation de la Phase 2

- Arboretum
- Verger Participatif

Aménagement de La Dessaule

- Espace naturel Préservé
- Verger Actif-responsable
- animations
- Commune nature
- Echanges intergénérationnels
- Favoriser le retour de la faune et la flore

2 - Déplacements doux

Phase 1

- relier le centre du village à l'espace de la Dessaule via un chemin piétonnier
- créer 2 passerelles pour franchir la Coole en toute sécurité
- aménager un espace de quiétude en bord de Coole

Tracé déplacements doux - phase 1



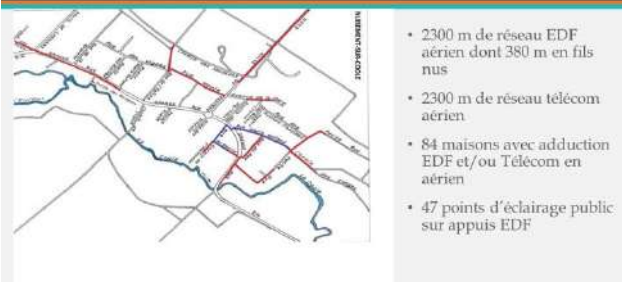
3 - Espace Jean-Pol Daumont



4 - Enfouissement des Réseaux



Enfouissement des Réseaux - Etat des lieux



Enfouissement des Réseaux - Phasage



- Maria Galland, Reu, Moulin, Abreuvoir
- Grande Rue vers Breuvery
- Entrée village côté Ecury
- Allée du Château
- Rue Haute
- Petite Rue

5 - Doter la Commune d'un véhicule non polluant



- Pas d'émission de Co2 ou de polluants pour l'air
- Petits trajets / Emplois communs : compatible avec l'autonomie d'une voiture électrique
- Economie d'utilisation et d'entretien
- Déplacements vertueux pour l'environnement

6 - Poursuivre l'aménagement de la Grande Rue



Aménager la Grande Rue côté Breuvery



Réduire la vitesse Grande Rue côté Ecury



7 Développer d'autres déplacements doux



INFOS... INFOS... INFOS...

Le Relais de la Coole

Nouveaux propriétaires, nouveaux services ...

Inauguré le 22 juin 2019, le Relais de la Coole propose depuis, outre le débit de boissons, une petite épicerie, un dépôt de pain et de tabac.

Un relais poste devrait bientôt s'y adjoindre. La restauration sera possible dès septembre et des repas à thèmes sont en projet.

Le dynamisme des propriétaires, à qui nous souhaitons la bienvenue, devrait contribuer à renforcer l'attractivité de notre village.



*M. et Mme Mercier
sont venus exposer leur projet en mairie*



Nous souhaitons bonne et longue retraite à leurs prédécesseurs, M. et Mme Pouyet, qui ont fait valoir leur droit à la retraite sous d'autres cieux.



Citoyenneté

Majorité = Nouveaux droits

Les jeunes nuisementaises et nuisementais ayant atteint récemment leur majorité étaient cordialement invités en mairie le 6 avril afin de se voir remettre officiellement leur première carte d'électeur.

Après un petit cours d'instruction civique, M. le Maire a remis un livret de citoyenneté reprenant les explications données ainsi que la carte d'électeur, symbole de leur nouvelle responsabilité mais aussi leur nouveau pouvoir de s'exprimer au travers des urnes. Ils ont eu la possibilité de l'exercer très rapidement, lors des élections européennes du 26 mai.

Pour information, 145 votants se sont présentés sur 275 inscrits soit 52,73%.

Concessions au nouveau cimetière de la Dessaule

L'arrêté d'ouverture ayant été pris et les tarifs fixés par le Conseil Municipal, l'achat de concessions sur le nouveau cimetière de la Dessaule est dès à présent possible. Pour mémoire, aucune nouvelle concession ne sera attribuée sur le cimetière historique près de l'église.

INFOS... INFOS... INFOS...



Suivez l'actualité de la Mairie
de Nuisement-sur-Cooles
en temps réel avec l'application Illiwap

La commune met à disposition gratuitement
l'application ILLIWAP.

Evènements, réunions, fête de village, incidents,
coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, etc...
recevez toutes les infos de la commune directement
sur votre téléphone en seulement **3 étapes** !

1 Téléchargez l'application
Illiwap sur l'Apple Store
(iPhone) ou sur le Google Play
(Android)

2 Entrez manuellement le nom de la
commune dans la barre de
recherche de votre application

3 Cliquez sur **SUIVRE**
et recevez les informations de la
commune directement sur votre
smartphone



Illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

**Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée,
pas de fichier**

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement

DON DU SANG 2019

**Lors de la collecte du jeudi 2 mai dernier,
38 donateurs se sont présentés.**

**Nous vous rappelons que la prochaine
collecte aura lieu, toujours au Centre
Culturel de Nuisement, le**

**Jeudi 14 novembre 2019
à partir de 16 h 30**

Mariage d'Eva, notre secrétaire

Une fois n'est pas coutume, nous relatons dans ces pages
un mariage célébré hors notre commune. En effet, c'est le
samedi 29 juin que notre secrétaire de mairie, Eva, s'est
mariée à Bergères les Vertus. Sous un soleil ardent, elle
s'est unie officiellement à Fabrice Binet, en présence
d'une foule nombreuse d'amis et parents.

Le Conseil Municipal lui souhaite plein de bonheur et
pleine réussite familiale. Nous lui pardonnerons d'avoir
abandonné ce jour-là M. le Maire et Bernadette Maurice,
adjointe, qui ont célébré le même jour et un peu avant,
un mariage sur notre village.



INFOS... INFOS... INFOS...

Ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes



Cela n'aura échappé à personne, la collecte des déchets ménagers a évolué. Nous passons à la redevance incitative dont vous avez été informés par plusieurs notes émanant du **Symsem**. Devant les nombreuses incompréhensions qui se posaient, une réunion publique a été organisée le 6 mars au centre culturel de Nuisement pour les habitants de la vallée de la Coole. Les nombreuses questions posées ont témoigné des interrogations sur la réorganisation de ce service et ses objectifs. Les réponses apportées ont apaisé les craintes, mais pas en totalité, plusieurs zones d'ombre restaient à éclaircir.

Nous vous rappelons que les containers doivent être sortis la veille au soir de la collecte, et rentrés dès le passage des releveurs. Le fait de laisser son container plusieurs jours sur la voie publique peut être assimilé à un dépôt illégal sur le domaine public. Comptant ne devoir jamais verbaliser en ce sens, nous vous invitons à respecter cette mesure et contribuer ainsi également à notre environnement accueillant. De plus, vous aurez observé que les nouveaux containers résistent mal au vent une fois vide. Votre responsabilité pourrait être engagée si un accident survenait.

Nous ne saurions que trop vous recommander de télécharger l'application gratuite [Illiwap](#) qui nous permet de vous informer en temps réel de tout ce qui peut avoir un impact sur votre vie quotidienne.

Ainsi, lors de la semaine du 1^{er} mai, nous vous avons informé du décalage des ramassages des déchets ménagers et des sacs jaunes, afin d'éviter que vous ne les sortiez les mauvais jours.

Voyage dans le temps rural

Le dimanche 2 juin, l'association des amateurs de vieux tracteurs agricoles de Cuperly a organisé un défilé depuis Cuperly jusqu'à Faux Vésigneul. Prévue vers 10 h, la traversée de notre village a eu lieu vers 11 h 30, les nombreux aléas dus aux caprices de ces engins d'une autre époque ayant eu raison des horaires établis.

Nombreux furent les Nuisementais qui ont assisté au passage des quelques 40 machines plus ou moins pétaradantes.



Les progrès technologiques (plantations assistées par ordinateur, climatisation, ...) sont à des années lumières de ces machines pourtant avant-gardistes à l'époque et soulignent la pénibilité d'alors des travaux des champs.



INFOS... INFOS... INFOS...



Citoyenneté GRAND DÉBAT NATIONAL

Le 8 mars 1789, à l'aube de la révolution française, 29 Nuisementais se réunissaient pour écrire leurs doléances.

Le 19 février 2019, soit près de 230 ans plus tard, les habitants se réunissaient à nouveau autour des thèmes du grand débat national. Les époques changent, mais les problèmes subsistent, les inégalités et les privilèges ont la vie dure.

Malgré le nombre peu élevé de participants, les débats furent de qualité et les propositions pertinentes. Tellement pertinentes que, plusieurs mois plus tard, le sénat se penche sur des sujets que nous avons évoqués. Les taxes sur les déplacements aériens, le covoiturage, autant de pistes exploitées par nos élus pour lesquelles nous avons alors émis des solutions. Comme quoi les réflexions de la France profonde arrivent parfois jusqu'à Paris.

Merci encore aux participants qui ont montré leur intérêt aux grands sujets de notre époque et su proposer des solutions, des pistes pouvant permettre la réduction des inégalités, réduire les privilèges et contribuer à la préservation de notre planète.

Le compte-rendu est consultable sur le site de la commune

Courrier

Service public de la Poste



Vous avez peut être constaté que votre courrier ne vous était plus distribué régulièrement chaque jour. Suite à plusieurs remarques, et pour préserver ce service public, M. le Maire a, à plusieurs reprises, interpellé les services de la poste, que ce soit au niveau du centre de Vitry le François, de la responsable du centre de tri de Saint-Gibrien que du responsable commercial pour la Marne.

Une restructuration de leurs services est à l'origine de ces désordres. En clair, un même facteur voit sa tournée allongée pour une même amplitude horaire. Une amélioration était promise en juin.

Nous restons vigilants pour que ce service soit toujours assuré régulièrement. Si nous sommes conscients des problèmes économiques dus à la baisse d'usage de ce mode de communication, nous ne tolérerons pas que cela se fasse au détriment des usagers.

Dégradations

Alors que les associations et les employés municipaux s'emploient à rendre votre environnement attractif, des dégradations et incivilités mettent à mal leurs efforts. Dernièrement c'est la boîte à livres installée espace Jean Pol Daumont qui a subi la bêtise de certains. Nous appelons tous les habitants à nous aider pour préserver la quiétude et la qualité de vie de notre village.



*La boîte à livres, porte arrachée,
sa structure détériorée*

Vacances d'été

**Fermeture de la mairie
du lundi 12 août au dimanche 18 août**

**En cas d'urgence, vous pouvez joindre
M. le Maire au 06 37 15 67 37**

INFOS... INFOS... INFOS...

Remise des dictionnaires

C'est ce mardi 2 juillet, à l'issue du conseil d'école qui clôturait cette année scolaire, qu'a eu lieu la remise des dictionnaires aux élèves quittant le CM2. Pascal Vansantberghe, Maire, a remis à chaque enfant, outre le traditionnel dictionnaire, un atlas et un dictionnaire français-anglais.

Nul doute que chacun en fera bon usage pour l'aider dans ses études.

Félicitations à Thyméo, Justine, Lilou, Anaëlle, Matheo, Arthur et Victor.



Les enfants ont posé avec leur maître, Monsieur Lemaire, et M. le Maire

FÊTE DES VOISINS

Rue des Auches Chevines : C'est par une température un peu fraîche que les habitants de la rue des Auches Chevines et des rues adjacentes se sont réunis le samedi 8 juin pour la traditionnelle fête des voisins. Ce moment très convivial, et attendu par tous, a permis d'échanger autour de l'apéritif puis de déguster les spécialités culinaires. Mention spéciale cette année au gâteau de Maria et aux gâteaux de Christian. A l'année prochaine !



Photo traditionnelle avant de partager les spécialités que chacun avait confectionnées

Grande Rue : C'est le vendredi 24 mai au soir que nous nous sommes retrouvés et, pour la circonstance, avons accueilli nos nouveaux voisins. C'est toujours avec le même plaisir que nous organisons cette rencontre et que nous passons une excellente soirée. A l'année prochaine !



NUISEMENT d'Autrefois -

La naissance de l'État Civil

État Civil

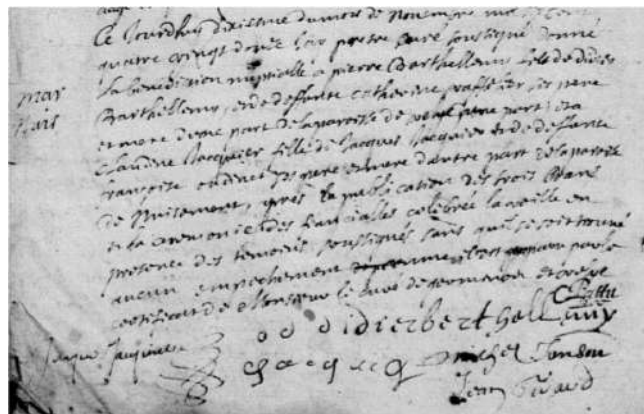
Définition : situation de la personne dans la famille et la société, résultat d'une procédure écrite d'identification administrative.

De nos jours, avec un peu de patience et via des sites spécialisés, il est aisé de construire son arbre généalogique et cela grâce aux actes d'état civil. S'il est vrai que l'on connaît la filiation des grands depuis la nuit des temps, il n'en est pas de même pour le peuple en général.

En France, l'église est à l'origine de cette initiative. Chaque curé percevait une taxe ou une offrande lors des mariages et obsèques. Ces sommes scrupuleusement notées sur un registre constituèrent le premier état civil. Le plus ancien registre, retrouvé en Saône et Loire, date de 1334. De ces initiatives, découla la réglementation officielle de l'église en 1406 afin de « contrôler » les mariages entre parents spirituels. C'est-à-dire entre personnes liées par le baptême, parrain - filleule par exemple. En 1539, via l'ordonnance de Villers-Cotterêts, François 1^{er} en demande la rédaction systématique et en français. Jusqu'en 1667, les règles de tenues de ces registres, sont diocésaines. Elles seront harmonisées et centralisées sous Louis XIV pour les trois « étapes » de la vie : baptême, mariage et sépulture.

La révolution, via le décret du 20 septembre 1792, rendra laïc et obligatoire, la tenue de ces registres qui deviennent : naissance, mariage et décès. Il en résulte alors, la notion d'officier public (qui deviendra officier d'état civil), l'obligation et les délais de rédaction pour ces événements de la vie, la conservation et la consultation des actes en mairie, l'archivage au niveau du département et le droit pour chaque citoyen d'obtenir l'extrait d'un acte le concernant.

On y trouve également les conditions requises en 1792 pour contracter mariage : « 15 ans pour les hommes et 13 pour les filles ». (à noter qu'on ne parle pas de garçon, ni de femme...)



Dans notre commune, les actes les plus anciens conservés aux archives départementales relatent la naissance de Pierre Collart le 15 mai 1692 et le mariage de Pierre Barthélémy et Claudine Jacquier le 10 novembre 1692 pour ce qui est des registres paroissiaux et pour les registres communaux et laïcs, sous la présidence de Jean Rollet « Officier Public », de :

- La naissance de Marie-Angélique Olivier le 19 février 1793.
- Le mariage de François Laurant et Marie-Jeanne Lequeux le 21 janvier 1793.
- Le décès de Marie-Madeleine Veautier (enfant placé en nourrice chez Jean-Baptiste Noël) le 3 mars 1793.

Ces actes sont consultables sur archives.marne.fr (site officiel) ou <http://www.marne-archiv.com/> (site indépendant)

Sans état civil, pas de trace officielle des principaux événements de la vie, pas de filiation possible et pas de base statistique pour suivre l'évolution des populations, que les recensements viennent d'ailleurs compléter.



News des Associations



ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

Encore Merci pour votre accueil lors de la vente des calendriers et des fleurs ! Les traditionnels œillets (un peu décevants cette année) seront certainement remplacés l'an prochain par d'autres fleurs...

L'ADMR, toujours dans le souci de mieux faire pour satisfaire pleinement ses clients, s'est de nouveau mobilisée pour être encore plus performante dans la personnalisation et l'amélioration de ses prestations de service. Le projet politique de l'ADMR (aider les uns en donnant du travail aux autres) prend tout son sens dans les démarches menées. Un énorme travail a été réalisé dans chaque association pour identifier, faire remonter, structurer, affiner et communiquer sur les besoins des clients. Ce travail, piloté par les bénévoles, les secrétaires, conjugué avec l'écoute des aides à domicile nous permet de monter encore d'un palier notre niveau d'exigence et d'information. Lors de notre audit externe nous avons reçu une fois de plus les félicitations de l'AFNOR !

Après les kits d'entretien fournis à nos salariées pour intervenir à domicile, des nouvelles tenues de travail ont fait également leur apparition dernièrement. Deux nouvelles blouses ont été validées, aux couleurs et coupes plus modernes, restant des tenues pratiques et adaptées au travail (tissu fin, nombreuses poches, fentes sur le côté pour faciliter la mobilité, plus de choix en taille).

Pour 2019/2020, le déploiement des draps de glisse, ceintures et disques de transfert, accompagné des formations, sera généralisé sur l'ensemble des associations.

L'ADMR Coole Soude Marne propose plusieurs gammes de service :

- Services et soins aux séniors et accompagnement du handicap
- Entretien de la maison
- Enfance et parentalité
- Entretien de locaux professionnels
- Service de portage de repas
- Téléassistance Filien

Nos salariées sont au nombre de 16, la secrétaire comprise.

Nous sommes à la recherche de bénévoles car beaucoup de villages ne sont pas représentés lors de nos réunions mensuelles. Leur rôle serait de faire le lien entre les clients et l'ADMR. Avis aux bonnes volontés...

Vous trouverez ci-dessous les photos de l'Assemblée Générale de notre Association le 15 Mai dernier à CERNON.



Toujours à votre écoute et dans le but de vous satisfaire, nous restons à votre disposition à la Maison des Services à Cernon (03.26.67.65.88)

Martine Lacourt

L'ACPEI

Vous connaissez tous les « gilets jaunes » de l'ACPEI, nos adultes autistes du foyer Jean Pierre Burnay qui passent chaque semaine pour ramasser vos verres vides afin de les emmener pour vous à la benne à verre !

Dès leur arrivée en 2001 la commune de Nuisement-sur-Coole et ses habitants les ont accueillis avec bienveillance, qu'ils en soient ici remerciés.

Mais que savez-vous d'autre sur notre Association ?

A l'initiative de parents sans solution pour leurs enfants handicapés l'association a été créée en 1963. Au fur et à mesure que leurs enfants ont grandi, il leur a fallu « batailler » afin d'obtenir des Pouvoirs Publics les moyens de les prendre en charge aussi bien sur les aspects éducatif, pédagogique, thérapeutique et de socialisation, bref faire en sorte qu'ils s'épanouissent comme chacun de vos enfants.

Puis il a fallu les héberger, leur donner du travail, pour certains, bref les intégrer du mieux possible dans notre société.

Aujourd'hui l'ACPEI gère des établissements pour enfants adolescents ou adultes handicapés de 6 ans jusqu'à leur fin de vie, ils sont accueillis dans 9 établissements ou services, et voici l'ordre chronologique de leur création :

- **IME le Tremplin** (institut médico éducatif) accueille 95 enfants et adolescents de 6 à 20 ans.
- **ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) accueille sur 3 sites 144 adultes capables de fournir un travail, chacun à sa mesure.
- **Internat** de 30 places pour les enfants de l'IME.
- **Foyer d'hébergement** pour 56 travailleurs de l'ESAT.
- **Foyer de vie** pour 53 personnes (45 personnes en hébergement et 8 en accueil de jour).
- **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) de 25 places plus 10 en devenir dans le cadre d'un SAVS renforcé.
- **Foyer d'Accueil Médicalisé** (Jean Pierre Burnay) pour 24 adultes autistes.
- **Foyer d'Accueil Médicalisé** pour personnes handicapées vieillissantes (Claude Meyer) : 40 places dont une en accueil temporaire et une en accueil de jour.
- **SESSAD** (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) pour 10 enfants.

Nous avons aussi des projets en cours de réflexion, des reconstructions d'établissements en cours.

Bref vous l'avez compris l'ACPEI est en perpétuelle évolution et tout cela est géré uniquement par des parents bénévoles, mais les amis sont aussi les bienvenus !

Elle est reconnue d'utilité publique et à ce titre est en droit d'accepter des dons à déduire des impôts et des legs.

Le siège de l'ACPEI est située 2 rue Roger BOUFFET à Châlons en Champagne.

Nicole BENADASSI



Ramassage des verres



Nourriture des animaux



Lâcher de ballons à Nuisement,
lors de la journée mondiale de l'autisme

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée le 7 mars 2019 au Centre Culturel de Nuisement. Les activités et manifestations de l'année ont été présentées sous forme de diaporama par les membres du conseil d'administration. Le bilan financier est positif malgré des activités en moins-values. Deux nouvelles personnes sont entrées au conseil d'administration ce qui le porte à 14 membres. Chaque village est représenté par 1 voire 7 personnes.

L'activité FUTSAL de loisir se déroule :

- le mardi soir de 18 h à 20 h pour les ados et les adultes,
- le mercredi de 14 h à 15 h pour les plus jeunes.

Sans compétition, dans un esprit convivial, ces séances permettent à chacun de progresser à son niveau et de pratiquer une activité sportive exigeante.

Une rencontre inter club est programmée pour fin juin.

Les fleurs de printemps

Pour la énième année, Monique a géré les commandes de plants de fleurs et de légumes fournis par la Ferme Saint Antoine. Nous avons fait les plants de légumes à prix coutants. Cette offre a fait augmenter le nombre de plants achetés. Est-ce le prix ou un engouement pour le jardinage !!! Ce service est très apprécié par tous.

Les activités sportives se terminent fin juin et reprendront à la rentrée de septembre. Un planning sera distribué dans les boîtes aux lettres vers la fin août. Seule la pétanque continue. Elle se déroule le mardi après-midi sur le terrain de Breuvery.

Dimanche 5 mai, sortie à la main de MASSIGES

Une quarantaine de personnes ont participé à cette sortie culturelle, ou devoir de mémoire, en car. La visite guidée des tranchées qui ont été tantôt Allemandes, tantôt Françaises a séduit tout le public. Le travail de rénovation fait par une équipe de bénévoles est impressionnant. Les deux guides de l'office de tourisme de Sainte-Ménéhould nous ont captivés par leurs explications et anecdotes ; la lecture de courrier de poilus à leur famille était bouleversante.



Le repas de midi s'est déroulé à l'auberge du pont de Marson dans la joie et la bonne humeur. L'après-midi s'est poursuivie avec la visite du musée de Raymond KNEPP. Ce dernier en a impressionné plus d'un par toutes ses réalisations de l'artiste. Les constructions avec des matériaux de récupérations, la pierre, la ferronnerie, les girouettes ...sans oublier le bois, il a planté des arbres, il les a élevé, travaillé pour ensuite faire un plancher atypique.



Dates à retenir

- Retransmission du **foot féminin** ...
- La 9e édition de la **randonnée nocturne** et sa soirée repas, le 5 Octobre au Centre Culturel de Nuisement.
- **Les fleurs d'automne**, vers le 25 Octobre.
- Le samedi 30 Novembre, **théâtre**, avec une avant-première ... suivi d'un cocktail.
- Le **spectacle de Noël** pour tous, samedi 7 Décembre au Centre Culturel de Nuisement.

Association de Territoire d'à Coola

Depuis janvier 2019, Ludovic REMY a pris la direction de l'Accueil de loisirs sans Hébergement. Ludovic possède plusieurs années d'expérience comme directeur de centre de Loisirs. Nous lui souhaitons pleine réussite et épanouissement au sein de notre association. Son dynamisme, ses connaissances administratives et organisationnelles sont des atouts majeurs pour réussir.

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole continue son partenariat en prenant en charge les frais salariaux du directeur, sous forme d'une subvention. Nous la remercions car sans ce support financier, nous ne pourrions offrir un tarif si compétitif aux familles.

Céline CHEVALIER a été réélue présidente suite à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 14 mars à la salle des fêtes de Faux Vésigneul. Deux nouveaux membres sont venus renforcer le conseil d'administration.

La fréquentation du mercredi augmente légèrement. Nombre d'enfants : entre 13 et 21 avec une moyenne de 15 enfants.

Des œufs de poules ont été mis en couveuse afin de voir éclore des poussins pendant les vacances d'avril. Cette expérience a été un fil conducteur pour les animations des mercredis.



L'équipe d'animation s'est relayée pour surveiller la période d'incubation dans la machine à couvrir. Les poussins ont été donnés afin de vivre heureux dans un poulailler.

Pour les vacances d'hiver et de printemps, nous avons encore été très sollicités.

Nombre d'enfants : 24 en février et 32 en avril.

Pendant les vacances de Février, les enfants sont allés à Châlons. Après une matinée patinoire pour tous, repas dans une salle châlonnaise, puis l'après-midi bibliothèque Pompidou pour les petits, suivi d'un goûter au Jard. Pendant que les grands découvraient la Duduchothèque et parcouraient les rues de la ville à la recherche des illustres Châlonnais.



Pendant les vacances de Pâques, ils sont allés le lundi à Breuvery et ont été accueillis par Récréalire avec jeux en bois, activités et structures gonflables.



Tout au long de la semaine, des activités extérieures dans le village ont été organisées : parcours à vélo, chasse aux œufs, grands jeux, promenades et découverte du village.



Ce qui prouve une fois encore que l'association de Territoire est devenue une institution incontournable pour les familles pendant les vacances scolaires.

Et ce ne sont pas les vacances estivales qui vont nous dire le contraire, les inscriptions ne sont pas encore clôturées et nous avons déjà le même effectif que l'année passée.

Comme chaque été, l'Association de Territoire d'à Coola organise un accueil de loisirs sur ses deux sites : Faux-Vésigneul et Ecury-sur-Coole afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la COOLE. Avec deux sites, nous avons la capacité d'accueillir 50 enfants sur chaque site.

Nous sommes ouverts 4 semaines, du 08 juillet au 02 août et nous organisons un camp au lac du Der du 15 au 19 juillet avec 20 enfants déjà inscrits. Une équipe d'animateurs a été recrutée pour répondre au taux d'encadrement demandé par la DDCSPP de la Marne.

NOUS CONTACTER

Le site : www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola

Vous y trouver les dossiers d'inscriptions et autres informations.

Par email : acoola@laposte.net

Par téléphone au 07 87 67 47 35 ou 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement).

Merci de laisser votre message.

Le directeur Ludovic REMY en prendra connaissance au plus tard le lundi soir pour les inscriptions du mercredi suivant.



RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue le 27 février 2019.

Le 23 mars en soirée à la salle des fêtes de Breuvery, dans le cadre des journées mondiales du conte, nous avons convié l'association « Conteurs des villes et des champs » à nous conter quelques « histoires drôles et drôles d'histoires ». Ce fut un moment très convivial apprécié par tous, tant les petits que les grands.

Durant les vacances de Pâques, jeux en bois et structures gonflables ont ravi les enfants de Récréalire et les enfants d'à Coola que nous avons conviés. L'après-midi s'est terminé par un goûter « crêpes ».

Notre boîte à livres de Nuisement a été vandalisée. C'est désolant !

Dès la rentrée de septembre, nous réinvestirons dans de nouveaux livres pour les tout-petits.

Nous vous rappelons les jours et horaires de permanences :

1^{er} mercredi du mois

de 14 h 30 à 18 h 00

2^e mercredi du mois

de 17 h 30 à 18 h 30

3^e samedi du mois

de 10 h 00 à 11 h 30



Bonne lecture à toutes et tous !



Société de pêche de Nuisement sur Coole

Le 22 février, la société de pêche a tenu son assemblée générale. Nous avons remercié Monsieur le Maire pour sa présence ainsi que le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention.

Malgré les faibles niveaux d'eau il a été décidé de pêcher. Un repoissonnement a été effectué début mars, uniquement en truites farios susceptibles de se reproduire. Les truites ont été remises sur la totalité du parcours. Au total c'est 100 kg de truites qui ont été déversés.

Pour la saison 2019, la société de pêche compte 18 sociétaires dont un jeune de moins de 16 ans. Des travaux d'entretien des berges et du lit de la rivière ont été réalisés pendant 3 demi-journées en février et mars. A signaler que la propreté de la rivière est en nette amélioration, peu de déchets (bouteilles vides, plastiques, etc..) ont été ramassés.



Des déflecteurs ont été mis en place afin de recentrer le passage du courant, mieux creuser le lit de la rivière et améliorer l'oxygénation de l'eau.

Le Président : James Henry

LE RÉGAL DES PAPILLES



Clafoutis de Tomates cerises et Basilic



Ingrédients pour 2 personnes

- 1 œuf
- 8 cl de lait
- 5 cl de crème liquide
- 4 cuillères à soupe de farine
- 12 tomates cerises (de couleurs différentes éventuellement)
- 6 à 8 feuilles de basilic
- sel, poivre

Réalisation

- Préchauffez votre four à 180°C.
- Dans un saladier, fouettez le lait, la crème liquide et l'œuf.
- Ajoutez la farine et une pincée de sel. Fouettez.
- Ciselez le basilic puis ajoutez-le au contenu du saladier. Mélangez.
- Dans 2 ramequins allant au four, répartissez les tomates cerises préalablement coupées en deux, puis versez la pâte.
- Enfournes 25 à 30 minutes.
- La cuisson terminée, ôtez les clafoutis du four et laissez tiédir avant de déguster.

Clafoutis aux Cerises

Ingrédients pour 6 à 8 personnes

- 500 gr de cerises dénoyautées
- 8 cuillères à soupe rases de farine
- 8 cuillères à soupe rases de sucre
- 4 cuillères à soupe d'huile
- 4 œufs
- ½ litre de lait
- une pincée de sel

Garniture

- 1 œuf
- 2 cuillères à soupe de beurre fondu
- 4 cuillères à soupe de sucre
- parfum (vanille, kirsch, cointreau)



Réalisation

- Préchauffez le four à 190°C.
- Mélangez la farine et le sucre. Ajoutez les œufs, l'huile, le sel et le lait petit à petit.

- Versez ce mélange liquide dans une tourtière à bords hauts bien beurrée.
- Garnissez des cerises dénoyautées.
- Mettez au four et faites cuire 30 mn à 35 mn.
- Préparez la garniture en mélangeant l'œuf, le sucre, le beurre fondu et le parfum.
- Versez la garniture sur le clafoutis pré-cuit et enfournez de nouveau 10 à 15 mn.
- Servir tiède ou froid.

Avis : ce délicieux clafoutis peut se préparer avec tous les fruits de saison (rhubarbe, abricot, prune, pomme, poire ...).

Salade d'avocats, pamplemousse rose, grenade, crevettes, œufs de caille

Ingrédients pour 2 personnes

- 150 gr de crevettes décortiquées
- 8 œufs de caille
- ½ pamplemousse rose
- 1 avocat mûr à point
- 2 grosses poignées de salade verte
- ¼ d'une grenade
- Sel, poivre, baies roses
- Huile d'olive
- Jus d'½ citron vert

- Cuire les œufs de caille (3 à 5 mn maxi). Les mettre dans de l'eau froide et les écaler.
- Eplucher l'avocat et le couper en fines lamelles.
- Eplucher le pamplemousse à vif et le couper en quartiers.
- Dresser les assiettes : disposer la salade, ajouter harmonieusement les quartiers de pamplemousse et les lamelles d'avocat. Saupoudrer des graines de grenade. Disposer les crevettes et les œufs de caille coupés en deux.
- Dans un bol, mélanger l'huile d'olive, le sel, le poivre, les baies roses et le jus de citron.
- Arroser la salade de cette sauce et se régaler.
-

Bon Appétit

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

**Toute l'équipe du comité de rédaction,
Claudine Brülhart, Béatrice Desvoy-Joppe,
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon,
et Pascal Vasantberghe,**

vous donne rendez-vous au prochain numéro

et vous souhaite un bel été.



Orchidée sauvage de notre village

